



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

COVATI

Allée Jean Moulin – BP 16 – 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 - 📠 03.80.95.15.67 - 🌐 www.covati.fr

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 08/06/2005 – 20H30 – MARCILLY SUR TILLE **COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

MM. MIELLE. BAUDRY. CUENIN. STAIGER. BOURGOIN. MAILLOT. THIBAUT. GAUDE.
BAUJARD. LEON. COLLET. BECOURT. VIGNET. LAVEVRE. ROBIN. BALLAND. BORECKI.
BEZIAN. MONOT. BAUMANN. LAVIER. GRADELET. LUYT. VERGER. VIARDOT
Mme MARTINEZ.

Suppléants :

Mmes CORMILLOT. GIGON.
MM. DESCHAMPS. SAVOLDELLI. POINSON. BAUDOIN.

Etaient excusés :

MM. MOYEMONT. CHEVALIER. BOIRIN. CHAUTEMPS. GASNIER. MARTIN. MOROT.
M VERNET. (pouvoir à M. MAILLOT)
Mme JEAUGEY

Etait absent :

M. CHAUVET.

Diffusion :

Ensemble des délégués de la
COVATI

Validation:

Michel MAILLOT

Visa :

Etat :

PROJET

Auteur :
V. GOUDET

13 juin 2005

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2005 est adopté à l'unanimité.

2/ CENTRE SOCIAL DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

Michel MAILLOT expose les problèmes rencontrés par le centre social ces 2 dernières années, explique en détail les éléments financiers du projet de délibération proposé pour remettre à niveau le centre social et présente les perspectives d'avenir avec différents scénarios d'organisation du secteur social et enfance jeunesse sur le territoire de la COVATI. Il précise que nous devons nous prononcer sur cette organisation d'ici la fin du mois de juin.

Il rappelle que lors du vote du budget 2005, la COVATI a reconduit le même montant de subvention qu'en 2004.

Aujourd'hui, compte tenu des problèmes existants, nous devons mener une réflexion plus globale sur la politique enfance jeunesse et sociale, mais il convient de scinder la résolution des problèmes en deux temps :

1/ comment régler le problème financier ?

Le président rappelle que depuis presque 3 ans, le centre social a vu une forte dérive de sa gestion et que suite aux décisions prises par le bureau du centre social un expert comptable a été nommé. Il en résulte :

→ **pour 2003** : le déficit a été entièrement comblé par les fonds propres du centre social.

→ **pour 2004** : un déficit global de 32 603 € qui, après analyse globale des comptes, se décompose de la façon suivante : 50 % pour les activités associatives et 50 % pour les activités centre de loisirs et enfance jeunesse.

Par ailleurs, la fédération nationale des centres sociaux a adopté une nouvelle convention collective du personnel qui a eu un impact financier très important : à activité constante cette mesure entraîne une augmentation de 28 500 € de la masse salariale sur une année.

On peut regretter qu'une négociation avec l'ensemble des collectivités locales n'ait pas eu lieu pour étaler dans le temps les effets de cette nouvelle convention.

Il est proposé de combler ce déficit de la façon suivante :

Concernant la partie activités associatives, un emprunt de 15 000 € sera contracté par le centre social auprès de la fédération des centres sociaux et sera remboursé sur 3 ans.

Pour la part activités centres de loisirs et enfance jeunesse, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 17 603 € sur lesquels la CAF reversera entre 6 000 et 8 000 € en 2005.

→ **pour l'exercice 2005** : le déficit prévisionnel est de 29 696 € qui correspond presque exclusivement à l'application de la nouvelle convention. Ce chiffre concerne uniquement l'activité centre de loisirs et enfance jeunesse.

Le centre social se charge de combler le déficit de la partie activités associatives. Des mesures ont déjà été décidées, en particulier une augmentation sensible de certains tarifs des activités.

Il est proposé de combler ce déficit « centre de loisirs, enfance jeunesse » par une subvention exceptionnelle de 29 696 € sur laquelle la CAF participe à hauteur de 12 000 à 14 000 € qui seront versés sur l'exercice 2006.

Globalement, il est proposé que la COVATI verse une subvention de 47 300 € moins la participation de la CAF de l'ordre de 20 000 € soit **27 300 € net**.

Il est proposé que cette subvention soit financée par la DGF. En effet, il était prévu au budget 125 000 € alors que cette année la COVATI va percevoir 195 000 €.

2/ quelle organisation pour l'avenir proche ?

Depuis 2 ans, la COVATI a passé des conventions avec les Francas pour nous aider à mettre sur pied notre politique enfance jeunesse sur le territoire de la COVATI. Il y a eu le diagnostic, la mise en place de tout le périscolaire sur l'ensemble des communes, les activités enfance jeunesse, le montage du projet de centre multi accueils et d'un relais d'assistantes maternelles....

Cette année, nous avons signé une convention qui se termine le 31 décembre 2005 qui précise que les Francas doivent nous proposer afin fin juin 2005 des scénarios d'organisation du domaine enfance jeunesse sur le territoire de la COVATI à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les 3 scénarios ont été présentés à la commission, en voici les grandes lignes :

- 1- La COVATI gère la dynamique et la politique enfance jeunesse et sociale.
La COVATI ne gère aucune action de terrain, néanmoins cela nécessite la présence d'un agent de développement du projet de vie sociale (enfance jeunesse et action sociale). Ce sont des acteurs privés d'intérêt collectif qui gère les actions (centre social, ADMR, Hôpital...)
- 2- La COVATI gère tout, la politique, la dynamique et les actions d'intérêt général.
- 3- La COVATI gère la dynamique et certaines actions d'intérêt général, ce scénario ressemble à la situation actuelle avec des actions gérées par la COVATI et d'autres d'intérêt général par des acteurs privés comme le centre social et l'ADMR.

Il faudra prendre une décision lors de la réunion du 28 juin prochain.

L'exposé de Michel MAILLOT est suivi d'un débat constructif.

Alain GRADELET demande quelles seraient les conséquences d'un refus d'attribuer cette subvention exceptionnelle au centre social.

Il est répondu que si la COVATI refuse cette subvention, le centre social dépose le bilan (comme celui de Mirebeau), le personnel sera licencié et il faudra trouver un autre opérateur pour les activités enfance jeunesse pour cet été.

Plusieurs délégués demandent des précisions sur les points financiers de la délibération et sur la gestion passée mais très vite il est surtout question de l'avenir du centre social et de l'organisation à mettre en place afin d'avoir des actions lisibles et pérennes.

Le débat sur les différents scénarios s'est alors engagé et la question de la représentativité de la COVATI au sein du conseil d'administration du centre social est posée. Ces différents points devront être tranchés lors du conseil du 28 juin.

3/ QUESTIONS DIVERSES

➤ **4 voies Is sur Tille - Dijon :**

Michel MAILLOT informe les délégués que l'enquête publique relative à la liaison Is sur Tille – Dijon , qui concerne plus particulièrement le contournement des deux communes de Savigny le Sec et d'Epagny, débutera le 22 juin 2005.

Jean Denis STAIGER demande que la COVATI réaffirme sa position favorable quant à la réalisation de ce projet.

La séance est levée vers 22 h15